

TheLawFactory.fr

Tracking the legislative drafting process using new technology & data visualization







Benjamin Ooghe-Tabanou, médialab SciencesPo & Regards Citoyens



Joining forces: citizen NGO + research labs





Regards Citoyens



citizen volunteer NGO 7 admins, 50 members ≈ 3000€ annual budget

parliamentary monitoring, advocacy, opendata, politics & lobbying transparency

http://RegardsCitoyens.org @RegardsCitoyens

SciencesPo CEE & médialab

research laboratories



political science, controversy mapping, digital methods, digital humanities, network visualisation, datascapes

http://medialab.sciences-po.fr @medialab ScPo

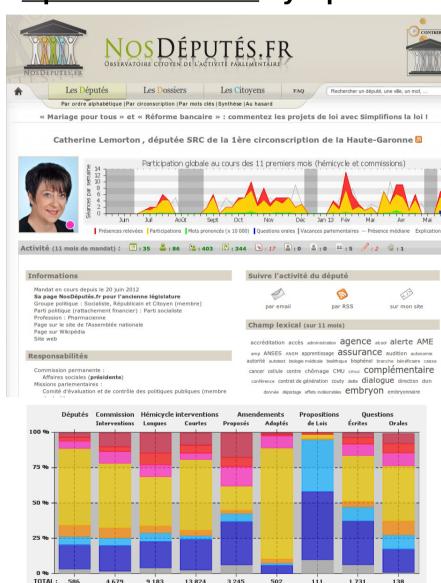
Parliamentary activity monitoring



NosDéputés.fr & NosSénateurs.fr, similar to OpenParlamento.it by OpenPolis

- Visual & Statistical activity overview
- Semantic analysis on debates
- Access & Comment full legislative contents
- Search & Track works with e-mail alerts
- Redistribute Open Data for external reuses





13 824

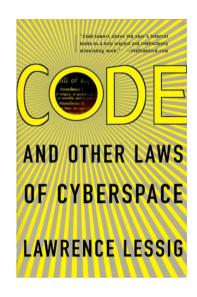
3 245

502

111

Law is Code, GitLaw & other concepts of CivicTech







Open Legislative Data Conference, Paris 2014

TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur

Texte adopté par le Sénat

Proposition de loi relative à la solidarité des communes dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement des particuliers

Article unique

Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° Après l'article L. 2224-12-3, il est inséré un article L. 2224-12-3-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 2224-12-3-1. – Pour contribuer au financement des aides attribuées en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles pour permettre à toute parsonne ou famille résident.

Texte adopté par la Commission

Proposition de loi relative à la solidarité dans *les domaines* de l'alimentation en eau et de l'assainissement

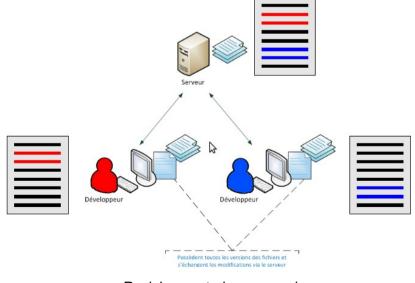
(amendement CL11)

Article 1er

I. – Le ...

1° (Alinéa sans modification)

« Art. L. 2224-12-3-1. – Les gestionnaires des services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement afin de financiare les sides financières.



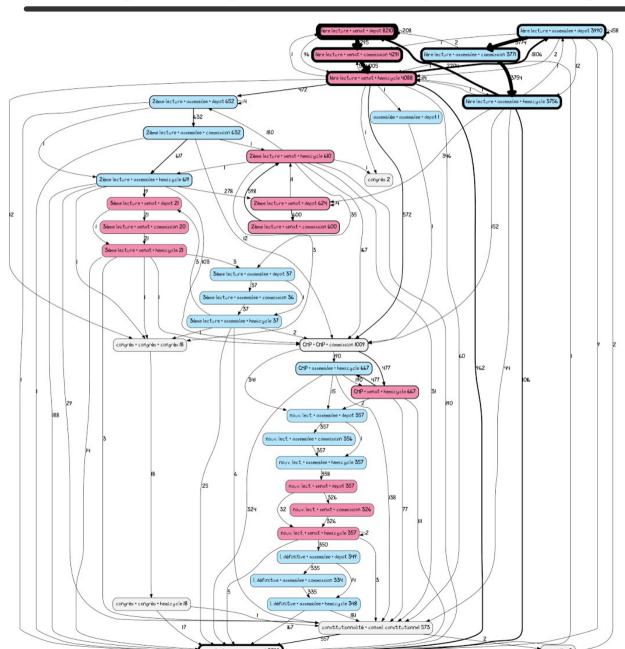
Revision control programming

Code de l'action sociale et des familles

Art. L. 115-3. - Cf. annexe.

Complexity of the legislative process





« The legislative process is nowadays designed as it was in an era where the impact of IT barely existed. Technology innovations have increasingly facilitated the dematerialization of some steps of the process, but a new design of the whole process never occurred. »

« Designing participatory processes in rule-making. »

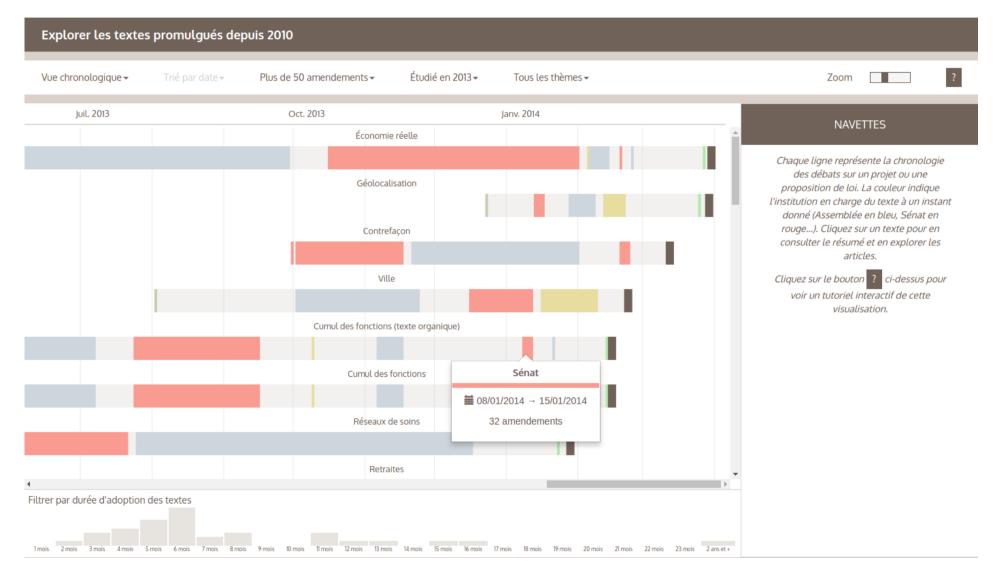
« At what time was a given amendment introduced, discussed and voted? Who is the author for a committee modification of a bill? »

Paolo Coppola

→ Digital Innovation can help!
TheLawFactory.fr tries

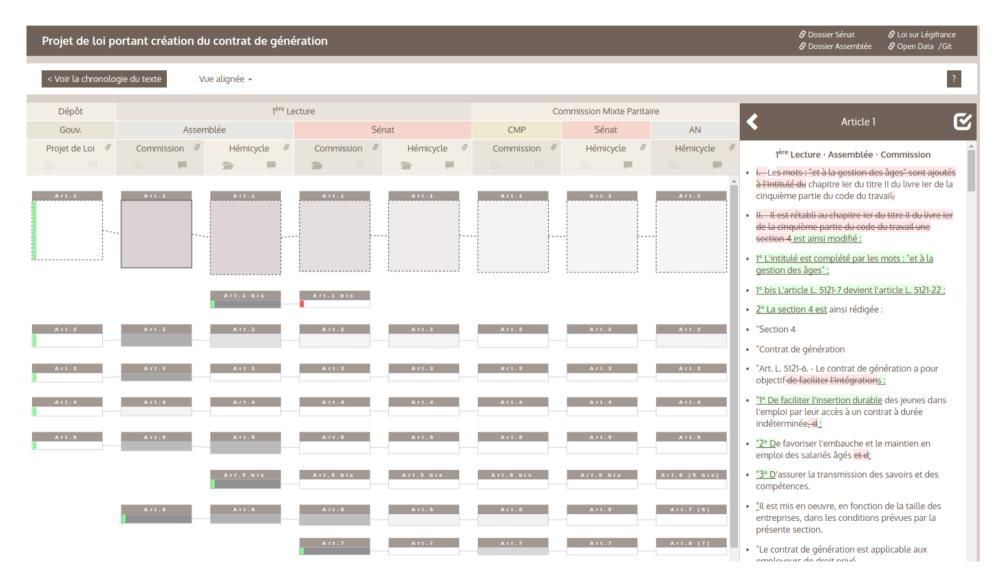
TheLawFactory lets you browse ≈ 300 laws





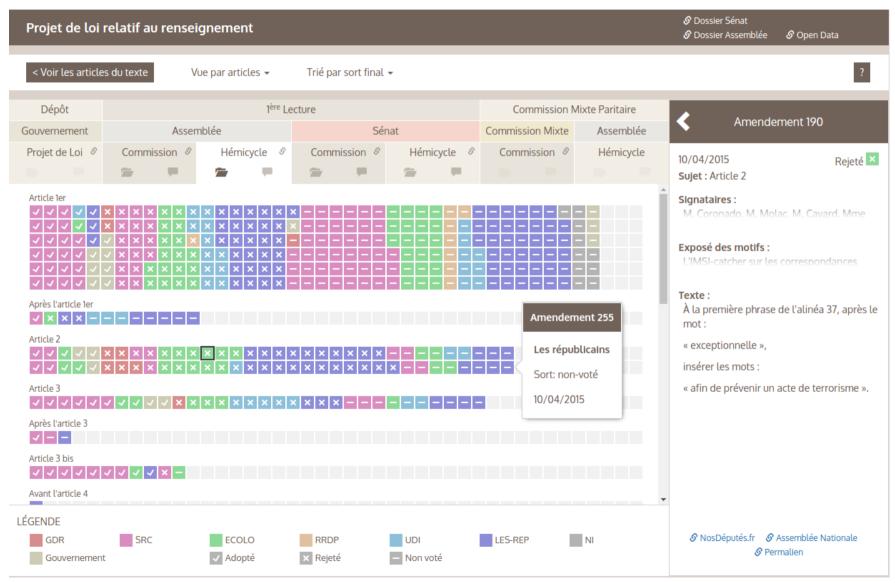
Track text changes at each legislative stage





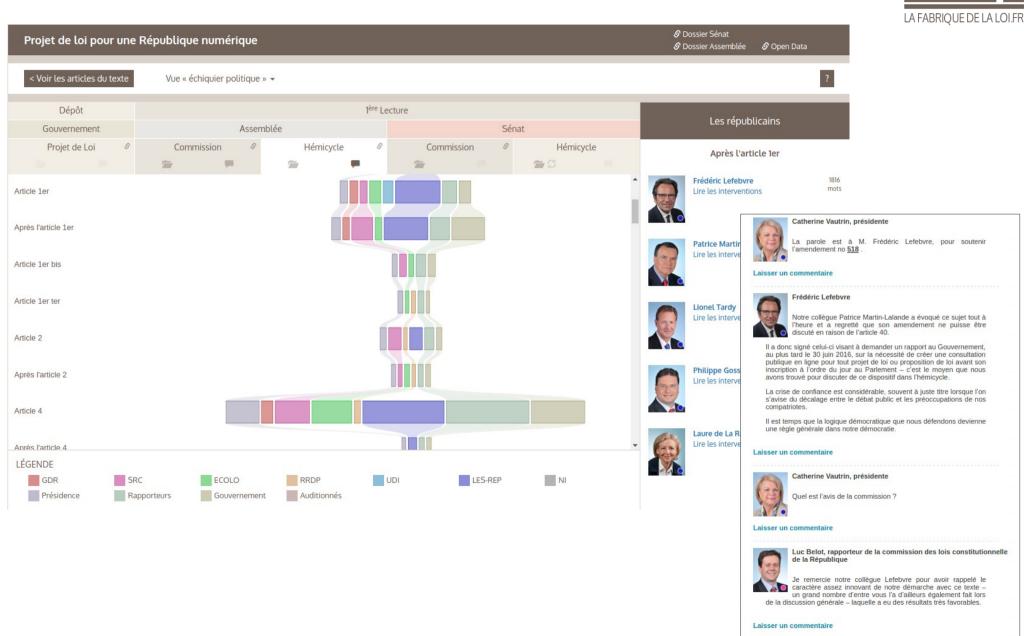
Explore individual amendments





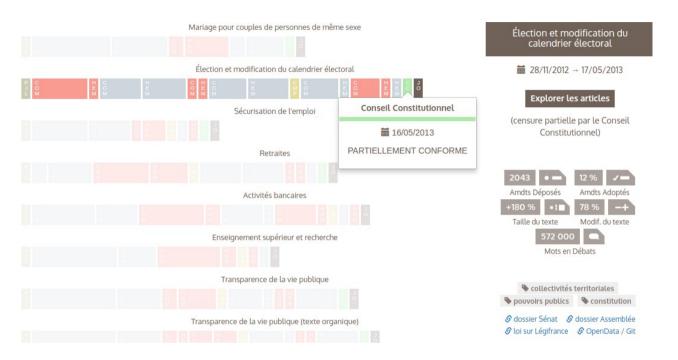
Retrieve parliementary discussions



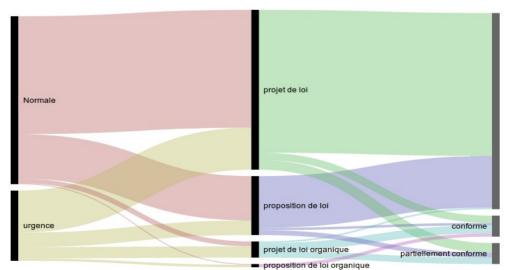


Analyse the Parliament's part in law-writing



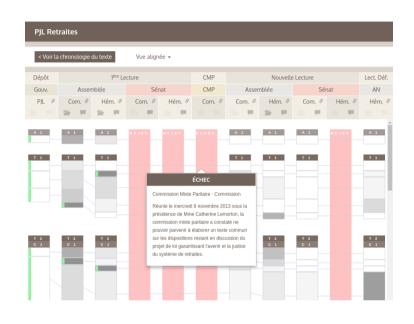


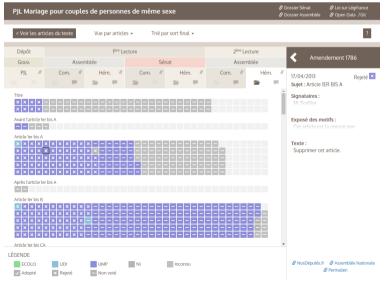
- 74% of studied bills' text was modified by at least 50%
- 61% increased in size by at least 50%



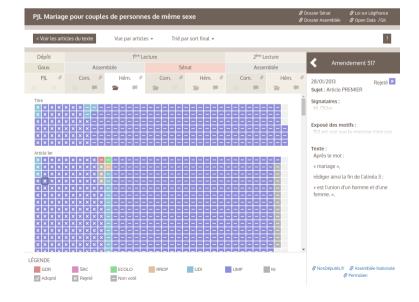
Reveal and study obstruction techniques











Accessing bills data: sources & limitations



Transforming bills into data can be complex

N° 23 SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

26 octobre 2015

PROJET DE LOI

relatif à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public.

(procédure accélérée)

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14ème législ.): 3037, 3090 et T.A. 593.

Sénat: 34, 93, 95 et 94 (2015-2016).

Article 1er A

(Conforme)

Article 1er B

Le premier alinéa de l'article 10 de la loi nº 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Lorsqu'elles sont mises à disposition sous forme électronique, ces informations le sont, si possible, dans un standard ouvert et aisément réutilisable, c'est-à-dire lisible par une machine et pouvant être exploité par un système de traitement automatisé. »

Article 1er

L'article 11 de la même loi est ainsi rédigé :

«Art. II. - Par dérogation au présent chapitre, les informations figurant dans des documents produits ou reçus par des établissements et des institutions d'enseignement et de recherche dans le cadre de leurs activités de recherche peuvent être réutilisées dans les conditions fixées par ces établissements et institutions. »

Article 2

Le second alinéa de l'article 14 de la même loi est remplacé par cinq alinéas ainsi rédigés :

- « Lorsqu'un tel droit est accordé, la période d'exclusivité ne peut dépasser dix ans. Le bien-fondé de l'octroi d'un droit d'exclusivité fait l'objet d'un réexamen périodique au moins tous les trois ans.
- « Lorsqu'un droit d'exclusivité est accordé pour les besoins de la numérisation de ressources culturelles, la période d'exclusivité peut, par dérogation, être supérieure à dix ans, sans dépasser quinze ans. Elle doit faire l'objet d'un réexamen au cours de la onzième année et ensuite, le cas échéant, lors de la treizième année.
- « Les deuxième et troisième alinéas ne s'appliquent pas aux accords conclus entre personnes publiques dans le cadre de leurs missions de service public sur le fondement de dispositions législatives ou réglementaires, dans le respect du droit de la concurrence. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un réexamen au cours de la onzième année et ensuite, le cas échéant, tous les sept ans.
- « Une copie des ressources numérisées et des données associées est remise gratuitement, dans un standard ouvert et librement réutilisable, aux administrations mentionnées à l'article 1^{er} qui ont accordé le droit d'exclusivité.
- « Les accords d'exclusivité sont transparents et rendus publics sous forme électronique. »

Article 3

L'article 15 de la même loi est ainsi rédigé :

« Art. 15. - I. - La réutilisation d'informations publiques est gratuite. Toutefois, les administrations mentionnées à l'article 1^{er} peuvent établir une redevance de réutilisation lorsqu'elles sont tenues de couvrir par des recettes propres une part substantielle des coûts liés à Article 8

Le chapitre III du titre I^{er} du livre I^{er} de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« CHAPITRE III

« [...]

« Art. L. 2113-22 et L. 2113-23. - (Non modifiés) »

missing unmodified text

missing article

Article 10

deleted text

I. - (Supprimé)

II à XIII. - (Non modifiés)

XIV. - Les 1° et 2° de l'article L. 5321-1 du même code sont ainsi rédigés :

« 1° Création d'une commune nouvelle par regroupement des communes membres de l'agglomération nouvelle, en application des articles L. 2113-1 à L. 2113-3. Le choix en faveur de cette solution doit être opéré par les communes dans les deux premiers mois du délai ouvert à l'alinéa précédent. Dans le cas où les conditions de création d'une commune nouvelle fixées aux articles L. 2113-2 et L. 2113-3 ne sont pas remplies, les communes disposent d'un délai de deux mois pour opter entre l'une des deux solutions restantes ;

« 2° Transformation en commune nouvelle, en application des articles L. 2113-2 et L. 2113-3, des communes ou portions de communes comprises à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ; ».

XV à XVIII. - (Non modifiés)

XIX. – (Supprimé)

missing pieces, partial bills, errata, tables...

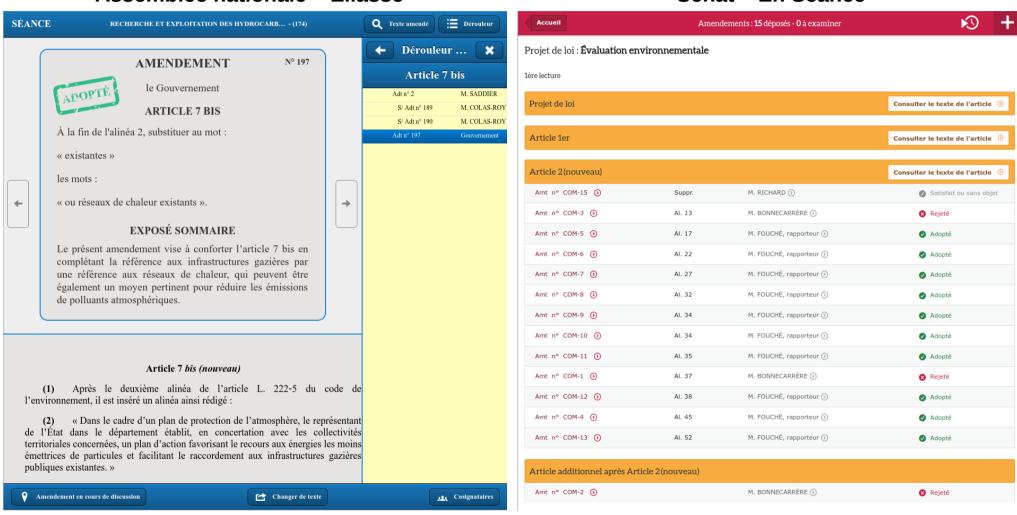
→ only 70% of adopted bills

Inspire & feed from new official projects



Assemblée nationale – Éliasse

Sénat – En Séance



Building official tools & Releasing institutional Open Data enables potential innovation through reuses

Thank you for your attention!



Questions?



www.TheLawFactory.fr contact@lafabriquedelaloi.fr @RegardsCitoyens @medialab_ScPo